

MAIRIE DE  
Châteauneuf-du-Pape



DEPARTEMENT DE  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
DE CARPENTRAS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE  
=====

**COMMUNE DE  
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2022**

**DELIBERATION N°30/2022**

Date de convocation :  <b>02 SEPTEMBRE 2022</b>	<b>L'an deux mille vingt-deux et le neuf septembre à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL</b> de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni dans le CELLIER DES PAPES à Châteauneuf-du-Pape en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de <b>Monsieur Claude AVRIL, Maire.</b>
Membres en exercice : <b>19</b> Membres présents : <b>15</b> Représentés : <b>3</b> Votants : <b>18</b> Pour : <b>18</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b>	<b>Étaient présents</b> : Monsieur Claude AVRIL, Maire. Monsieur François MAIMONE, Madame Céline KRAMER, Monsieur Salvador TENZA, Madame Brigitte CLAPOT, Monsieur Robert TUDELLA, Adjoint. Madame Élisabeth THIONEL, Madame Hélène COLIN, Madame Nicole LONG, Monsieur Serge PALOMBA, Madame Véronique RUSCELLI, Madame Laure GARCIA, Madame Marie-Laure MIQUEL, Madame Marion MASQUELIER, Monsieur Yannick FERAUD, Conseillers Municipaux. <b>Excusés</b> : Monsieur Jean-Marie ROYER (procuration à Robert TUDELLA), Monsieur Michel GARCIA (procuration à Claude AVRIL), Monsieur Julien CELLIER (procuration à Laure GARCIA), Monsieur Pierre REVOLTIER.
Acte publié sous forme électronique sur le site de la commune le : 15/09/2022	<b>Secrétaire de séance</b> : Madame Céline KRAMER est désignée à l'unanimité.

**30. FIXATION DES TARIFS DES ACTIVITES DU SERVICE ANIMATION ENFANCE  
JEUNESSE – ANNEES SCOLAIRES 2022-2023**

**Rapporteur : Madame Céline KRAMER**

**✚ ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS : FIXATION DES TARIFS MODULES DES LUNDIS  
POUR LES 3-4 ANS ET DES MERCREDIS POUR LES 5-11 ANS**

**ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

L'École Municipale des Sports organise ;

Les mercredis matin de 9h15 à 12h00, hors vacances scolaires, des activités sportives en direction des 5-11 ans.

Les lundis après-midi de 16h45 à 17h30 hors vacances scolaires, des activités sportives en direction des 3-4 ans.

Ces Activités ont un objectif de découverte et d'initiation aux pratiques sportives.  
L'action se déroule sur deux cycles durant l'année scolaire :

- 1<sup>er</sup> cycle Octobre à Février
- 2<sup>ème</sup> cycle Mars à Juin

Deux groupes sont constitués le mercredi matin :

- Les 5-8 ans, GSM, CP et CE1 groupe de 24 enfants maximum
- Les 9-11 ans, CE2, CM1, et CM2 groupe de 24 enfants maximum.

Un groupe est constitué le lundi en fin d'après-midi

- Les 3-4 ans, Petite et Moyenne Section groupe de 24 enfants maximum

Tarifs modulés pour 1<sup>ER</sup> cycle année scolaire 2022-2023 en fonction du Quotient Familial pour le groupe du mercredi matin :

QF < à 400€ → 30 € à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 26 €

QF de 401 à 800 euros → 35 € à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 31 €

QF de 801 euros et + → 40 € à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 36 €

Tarifs modulés pour 1<sup>ER</sup> cycle année scolaire 2022-2023 en fonction du Quotient Familial pour le groupe du lundi :

QF < à 400€ → 20 € à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 16 €

QF de 401 à 800 euros → 25 € à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 21 €

QF de 801 euros et + → 30 € à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 26 €

 **ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS : FIXATION DES TARIFS MODULES DES ACTIVITES**  
**POUR LES VACANCES DE LA TOUSSAINT ET DE PRINTEMPS**  
**POUR LES KID'S**

Dans le cadre de l'EMS (École Municipale des Sports) Le Service Animation-Enfance-Jeunesse organise pour les vacances de la Toussaint et de Printemps, une semaine multi activités pour 24 enfants âgés de 8 à 11 ans.

Vacances de la Toussaint du lundi 24 Octobre au vendredi 28 Octobre 2022, au programme activités sportives le matin, activités ludiques l'après-midi.

Vacances de Printemps soit du lundi 17 Avril au vendredi 21 Avril 2023 ou du lundi 24 Avril au vendredi 28 Avril 2023, au programme activités sportives le matin, activités ludiques l'après-midi.

Tarifs modulés pour la semaine en fonction du Quotient Familial pour les familles Châteauneuvoises et par enfant :

QF < à 400€ → 50€ à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 46 €

QF de 401 à 800 euros → 58€ à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 54 €

QF de 801 euros et + → 66€ à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 62 €

Le tarif pour les familles extérieures à la commune est fixé à 80€ par enfant.

Le coût prévisionnel de ces semaines est de 2 876.40 euros. Il pourrait être financé de la façon suivante en se basant sur une participation moyenne demandée aux familles Châteauneuvoises de 58 euros / enfant :

Part Familles Châteauneuvoises	1 438.20 €
Part Communale	1 438.20 €

### **FIXATION DES TARIFS MODULES POUR LE SEJOUR SKI - HIVER 2023**

Le Service Animation-Enfance-Jeunesse organise pour les vacances d'hiver 2023, un séjour ski pour 20 adolescents âgés de 11 à 17 ans  
Ce séjour encadré par 3 animateurs, se déroulera soit du dimanche 12 février au samedi 18 février 2023, soit du dimanche 19 février au samedi 25 février 2023 dans la station de VARS les Claux à l'hôtel Les Lorès.

Le programme d'activités sur cette semaine, est le suivant :  
Initiation au ski et au snowboard,  
Activités de loisirs.

Tarifs modulés pour le séjour en fonction du Quotient Familial pour les familles Châteauneuvoises et par adolescent :

QF < 400€ → 290€ à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 270€  
QF de 401 à 800 euros → 320€ à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 300€ QF  
de 801 à 1200 euros → 350€ à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 330€ QF de  
1201 à 1600 euros → 380€ à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 360€ QF de  
1601 euros et + → 410€ à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 390€

Le tarif pour les familles extérieures à la commune est fixé à 550€ par adolescent.

Le coût prévisionnel de ce séjour est de 16 565.64 euros. Il pourrait être financé de la façon suivante en se basant sur une participation moyenne demandée aux familles Châteauneuvoises de 350 euros / adolescent :

Part Familles Châteauneuvoises	6 626.26 €
Part Communale	9 939.38 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**FIXE** les participations demandées aux familles pour les modules séjours, et des tarifs des modules organisés par l'EMS du Service Animation-Enfance-Jeunesse, suivant les tarifs ci-dessus proposés,

**VALIDE** les tarifications des activités du Service Animation-Enfance-Jeunesse comme ci-dessus détaillés,

**DIT** que Monsieur le régisseur de la régie du Service Animation-Enfance-Jeunesse sera chargé de l'encaissement des recettes selon les tarifs ci-avant arrêtés.

Le Maire,  
Claude AVRIL



Le Maire,  
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat